



Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

SLO 66

ID : 033-213300700-20220927-202256-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de BRACH, Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Audrey JOLLY, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ, Sophie OLIAS—ZEITSCHEL

Etaient absent excusé : Gilles RODRIGUEZ, Magali LARAPIDIE

Secrétaire de séance : Catherine SANCHEZ

DELIB_2022/56_Finances

Etat d'assiette et destination des coupes de bois 2023

Monsieur le Maire,

EXPLIQUE que chaque année l'ONF fait des propositions sur le programme des coupes de bois de la forêt communale, cette année l'ONF propose de faire des éclaircies sur les parcelles n°16, 17, et 20

Conformément à la proposition du programme d'assiette des coupes de bois de l'année 2023 présentée par l'Office National des Forêts,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité de

VALIDER la proposition du programme des coupes de l'année 2023 proposée par l'ONF et annexée à la présente délibération ;

DECIDE que les coupes des parcelles n°16, 17 et 20 (numérotation ONF) seront vendues sur pied par l'ONF à l'unité de produit (stérés bord de route) ;

DECIDE que les bois participeront aux ventes groupées de l'ONF en vue d'alimenter les contrats d'approvisionnement existants avec des transformateurs de bois, conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier, et que l'exploitation sera réalisée par l'ONF dans le cadre de convention de vente et exploitation groupées.

DECIDE que le nettoyage des pins se fera par la commune

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 ***** Fax : 05.56.58.12.97

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

SLO 67

ID : 033-213300700-20220927-202256-DE

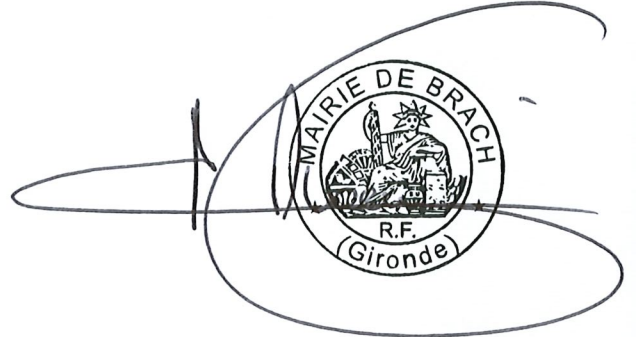
DECIDE que la coupe et la vente des chênes seront gérées par la Commune

DONNE pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de commercialisation des bois.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
C.SANCHEZ

Le Maire,
D.PHOENIX



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

SLO 68

ID : 033-213300700-20220927-202256-DE

Commune de BRACH

PROPOSITION DU PROGRAMME D'ASSIETTE DES COUPES DE L'ANNEE "2023"

I - Proposition d'assiette des coupes à inscrire en "2023"

1-1- Coupes reportées d'années antérieures et à inscrire en "2023"

essence	nature coupe	n°parcelle	volume prévisionnel (m3)	surface (ha)	observations*
PM	E2	16	200	10	Vente UP

200 10

* préciser l'année de report de la coupe

1-2- Coupes prévues à l'état d'assiette "2023" de l'aménagement et à inscrire en "2023"

essence	nature coupe	n°parcelle	volume prévisionnel (m3)	surface (ha)	observations
PM	E2	17	60	3,00	Vente UP
PM	E2	20	200	8,00	Vente UP

260 11,00

1-3- Coupes prévues à un état d'assiette postérieur à "2023" sur l'aménagement et à anticiper en "2023"

essence	nature coupe	n°parcelle	volume prévisionnel (m3)	surface (ha)	observations*

*année de prévision sur l'aménagement

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

SLO 69

ID : 033-213300700-20220927-202256-DE

1-4- Coupes non prévues sur l'aménagement et à inscrire en "2023"

essence	nature coupe	n°parcelse	volume prévisionnel (m3)	surface (ha)	observations*

II - Proposition d'ajournement ou de suppression de coupes prévues en 2023 à l'aménagement

2-1- Ajournement de coupe

essence	nature coupe	n°parcelse	surface (ha)	année de report	motif du report

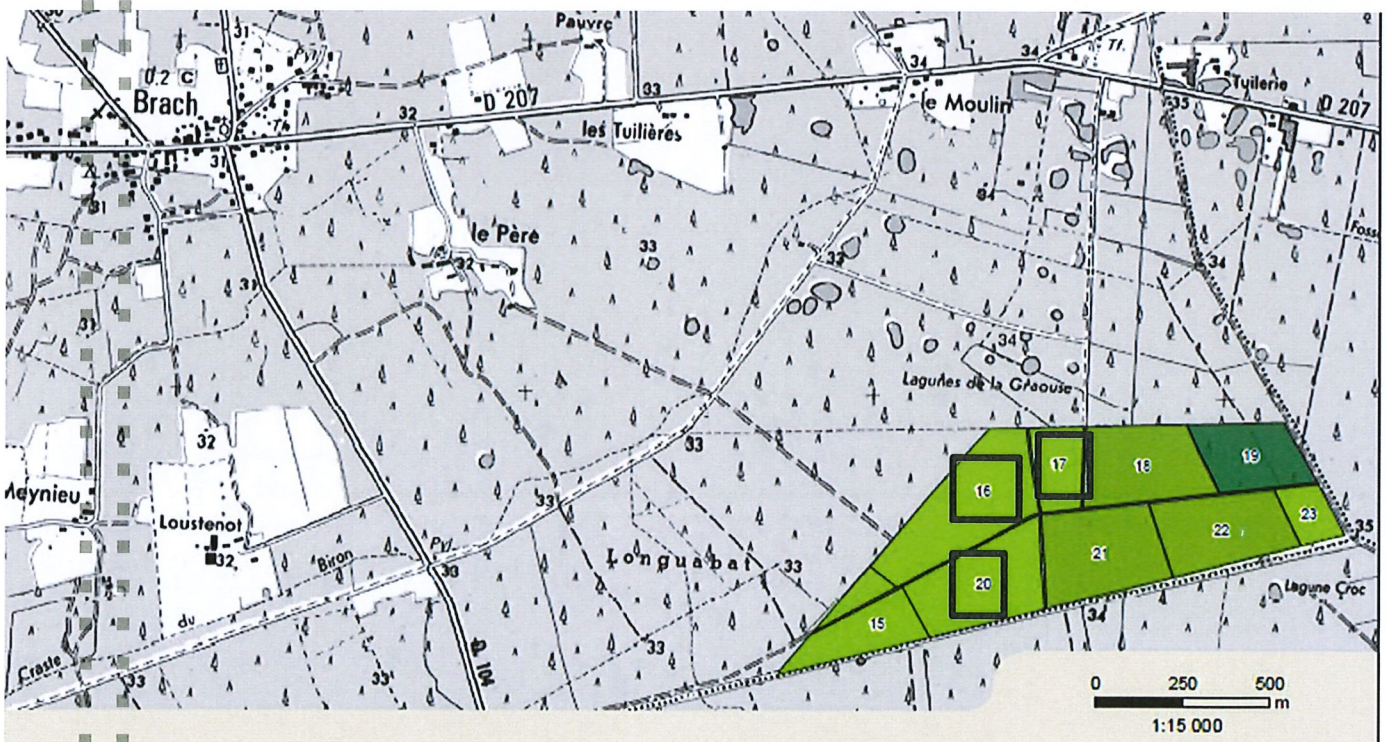
2-2- Suppression de coupe

essence	nature coupe	n°parcelse	surface (ha)	motif de la suppression	

Proposé le 19/09/2022

Le Technicien forestier

LACOURLY Laurent



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 *** Fax : 05.56.58.12.97